



Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

## AVIS PUBLIC

---

### REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026, il a été adopté une résolution afin de reporter la séance ordinaire du mois d'octobre 2026 en raison des élections provinciales.

**La séance ordinaire du conseil prévue le 5 octobre aura lieu le 6 octobre 2026.**

**DONNÉ** à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

13 juillet 2026

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement n° 26.05 adopté le 12 janvier 2026 par le conseil municipal, je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloeil.ca>, le 12 juin 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 juin 2026.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière